

---

à cet égard ; vous commandant et par ces présentes enjoignant à chacun de vous et à tous autres intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite Cité de *Québec*, Mardi, le vingt-huitième jour de Février courant, pour la dépêche des Affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières, qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement Provincial, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre Très-Fidèle et bien-aimé le Très-Honorable *Edmund Walker Head*, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province du *Canada*, ce huitième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante, et de Notre Règne, la vingt-troisième.

Par ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

---